

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°027/2022

OBJET : Service RESSOURCES HUMAINES : CESAN : Subvention 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 du mois de mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Marlène DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Véronique MINISCLOUX

ABSENTS REPRESENTES : Catherine DINI par Sophie ESPOSITO, Bouabdallah LAFTAS par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Michaël TRUCCHI par Romain BIANCHI / Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Gracienne DODAIN / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération n° 128/2021 du 23 décembre 2021 adoptant l'adhésion de la Commune de Drap à l'action sociale métropolitaine (CESAN)

Considérant qu'il convient d'inscrire au budget le crédit correspondant à la subvention pour l'année 2022, conformément à la convention d'objectifs conclue entre la Commune de Drap et l'Association Comité d'Entraide Sociale, d'Actions Culturelles et de Loisirs de Nice Côte d'Azur (CESAN) annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** décide à l'unanimité :

- D'inscrire la somme de 20 401,13 € au budget représentant le montant de la subvention pour l'année 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 **Votants :** 23 **Absents :** 4 **Contre :** **Abstentions :** 0 **Pour :** 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/03/2022

Affichage en mairie le : 30/03/2022